

Communiqué de presse

Primes 2017 de l'assurance-maladie de base (LAMal)

Assura demeure une fois de plus très avantageuse

Pour 2017, Assura propose à nouveau des primes très avantageuses dans toute la Suisse, malgré la hausse continue des coûts de la santé et une modification du système de compensation des risques qui la touche particulièrement. Le modèle de responsabilisation partagée d'Assura prouve plus que jamais sa pertinence, dans un contexte qui requiert des solutions et des efforts communs pour contenir l'augmentation des coûts.

Pully, le 26 septembre 2016 – Assura publie aujourd'hui ses primes maladie 2017 approuvées par l'OFSP. Grâce à son modèle de responsabilisation partagée, elle reste une fois de plus l'une des caisses-maladie les moins chères de Suisse, malgré une adaptation moyenne de 8.3% pour la prime de référence*. Pour les assurés LAMal ayant choisi le modèle alternatif le plus avantageux et une franchise de Fr. 2'500.- (adulte, sans accident), catégorie la plus importante dans son portefeuille, Assura demeure l'une des caisses-maladie les plus avantageuses dans de nombreux cantons. Pour rappel, les primes sont calculées à l'échelle cantonale, afin de correspondre au plus près aux coûts de la santé, qui varient d'un canton à l'autre. La prime moyenne d'Assura en 2017 restera environ 10 % plus basse que la moyenne suisse.

Des primes avantageuses sur la durée, grâce à la philosophie de responsabilisation

La philosophie d'assureur responsable pour des assurés responsables demeure, aujourd'hui plus que jamais, le pilier de la stratégie et du positionnement d'Assura. Cette dernière, conjointement engagée dans la maîtrise des coûts avec ses assurés, peut ainsi proposer des primes durablement avantageuses. Le tiers garant, emblématique de la philosophie propre à Assura depuis sa fondation, incite chaque assuré à contrôler ses factures et à se responsabiliser dans la maîtrise de ses coûts de santé. De son côté, Assura poursuit son contrôle strict des factures, afin de ne rembourser que les prestations justifiées selon les conditions de la LAMal. Elle continue également sa lutte contre les dépenses inutiles, ce qui lui permet de maintenir des frais administratifs parmi les plus bas du marché, malgré les exigences réglementaires croissantes.

Oui à une compensation des risques mais non à une compensation des coûts

Pour 2017, l'augmentation constante des coûts de la santé et l'introduction, au 1^{er} janvier 2017, d'un nouveau critère de la compensation des risques imposent à Assura d'adapter ses tarifs afin de couvrir ses coûts, conformément aux exigences de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

En effet, Assura est le plus important contributeur à la compensation des risques. Pour l'année 2015, elle a versé 747 millions de francs au fonds commun, jouant ainsi à large échelle son rôle de solidarité entre caisses-maladie. Assura estime toutefois indispensable que ce système évolue fondamentalement afin d'inciter tous les assureurs à jouer pleinement leur rôle dans le contrôle des dépenses de santé et à proposer des solutions visant à freiner la hausse des coûts. En particulier, il

* L'augmentation de 8.3% concerne la prime utilisée comme référence par l'OFSP, à savoir celle proposant une franchise de Fr. 300.-, pour un adulte, avec couverture du risque accident et en modèle traditionnel.

convient d'éviter que la compensation des risques ne devienne un outil de simple compensation des coûts sans effet sur la maîtrise des coûts de la santé.

A ce jour, les montants versés ou reçus de la compensation des risques sont déterminés par l'âge, le sexe et l'hospitalisation d'au moins trois jours des assurés de l'année précédente. A partir du 1er janvier 2017, un critère supplémentaire sera introduit, à savoir la consommation, l'année précédente, de médicaments supérieure à Fr. 5'000.-. Pour Assura, ces critères ne reflètent qu'imparfaitement la structure de risque d'un portefeuille et n'incitent pas les assureurs à s'engager pour maîtriser les coûts de la santé. S'agissant des évolutions futures du système, Assura demande qu'elles permettent d'encourager les efforts d'économie menés par les assurés et les caisses-maladie les plus responsables.

x x x x x x x x x x

Note à la rédaction

Fondé en 1978, le Groupe Assura emploie aujourd'hui quelque 1200 collaborateurs dans ses 15 succursales présentes dans toutes les régions linguistiques de la Suisse. Il a bâti son succès sur un modèle favorisant la responsabilisation partagée entre lui-même et ses assurés, dans le but de limiter la hausse continue des coûts de la santé. Avec plus d'un million d'assurés qui lui font confiance en 2016, un chiffre stable par rapport à l'année précédente, le Groupe Assura a conforté sa 4e place parmi les assureurs-maladie suisses et progresse en Suisse allemande. Le Groupe Assura s'engage, en faveur des assurés, pour le maintien et le renforcement d'un système de la santé efficace, valorisant les efforts d'économies de toutes les parties prenantes.

Contact

Daniel Herrera, responsable de la communication institutionnelle
021 721 47 25 ou 079 250 74 94
dherrera@assura.ch

Ou service Communication d'Assura
E-mail: presse@assura.ch

Liens utiles

www.assura.ch/presse

www.assura.ch/primes-2017 - disponible dès le 27 septembre dans la journée, après mise à jour des nouvelles primes sur notre site internet.